

Marx et les Syndicats

La *Lutte de Classes*, qui se dit « revue théorique » de l'Opposition trotskyste, contient, dans son fascicule de mars, un article de J. Graef intitulé *la Position de Marx sur la question syndicale et la « Révolution prolétarienne »*. Ce copieux morceau prétend réfuter un article signé *Jean Glaive* (« Jean Glaive », je l'avoue, c'était moi), qui parut dans la *Révolution prolétarienne*, non pas, comme le croit Graef — qui n'en est pas à une inexactitude près — non pas « il y a quelque temps », non pas « en 1929 », mais en novembre 1926.

Nos anciens lecteurs se souviennent de cet article. Intitulé *Marx champion de l'autonomie syndicale*, il précédait la reproduction d'une interview de Karl Marx, plus fameuse que vraiment connue (en France, elle était même à peu près ignorée), parue le 27 novembre 1869, dans l'organe des marxistes allemands de l'époque, le *Volksstaat* (le *Vorwaerts* d'à présent).

Sur les quatre-vingts lignes de ladite interview, il y en a tout juste dix-sept qui concernent l'autonomie syndicale. J. Graef, qui trouve moyen de consacrer à ces dix-sept lignes neuf pages massives, s'est bien gardé de les mettre sous les yeux de ses lecteurs, ainsi que nous l'avons fait, « naïfs démagogues » (*sic*) que nous sommes! Graef, lui, ne le fait pas, et, ma foi, il a bien raison — de son point de vue fanatique et sectaire —, car les 17 lignes en question renversent littéralement l'interprétation fantastique qu'il en donne.

Reproduisons-les une seconde fois pour ceux de nos lecteurs qui ne les connaîtraient pas encore. Un texte de cette pertinence n'est pas fait pour rester sous le boisseau!

Les syndicats ne peuvent et ne doivent jamais dépendre d'une organisation politique; c'est ce que nous prouve clairement la décadence actuelle de notre syndicat. C'est aussi l'opinion du plus grand économiste et écrivain de notre époque, le docteur (1) Karl Marx, maître de Lassalle, qui se trouvait à Hanovre il y a peu de temps.

Ma première question au docteur Karl Marx était celle-ci : « Pour qu'ils soient capables de vivre, les syndicats doivent-ils dépendre d'une organisation politique? »

Il m'a répondu : « Les syndicats ne doivent jamais être associés à un groupement politique ni dépendre de celui-ci, autrement ils ne rempliraient pas leur tâche et recevraient ainsi un coup mortel... »

— Mais, dites-vous, il n'y a pas deux interprétations possibles; il n'y en a qu'une, celle que vous avez donnée en ces termes : « En aucun cas les syndicats ne doivent DÉPENDRE d'une organisation politique. C'est la thèse même de la RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE. »

— Eh bien, non, il paraît que ce n'est pas cela du tout, et que c'est même tout le contraire!... Il paraît qu'en interprétant comme je l'ai fait ce brave et bon texte, j'ai montré « une telle ignorance » que le savantissime Graef s'est vu obligé, « dans l'intérêt de

la juste orientation des ouvriers révolutionnaires », non pas de leur faire lire le texte de Marx — vous ne voudriez tout de même pas! — mais de les submerger sous une nuée de commentaires dont le moins qu'on puisse dire est que, loin d'éclaircir ce qui est obscur, ils obscurcissent ce qui est clair et laissent au bout du champ « les ouvriers révolutionnaires » un peu plus enténébrés que devant.

**

« Pour bien saisir le sens des paroles de Marx, déclare Graef, il faut avant tout (c'est lui qui souligne) savoir à quelle période du mouvement ouvrier, dans quelles conditions et à qui Marx les a dites. Autrement, la confusion est inévitable. »

Et là-dessus notre pédant, juché sur sa cathèdre, commence sa leçon. Or, ce qu'il prétend nous apprendre, nous le savons aussi bien que lui; nous l'avons dit nous-même en 1926; et il l'aurait pu lire de ses yeux dans la *Révolution prolétarienne*, si ceux qui l'ont chargé d'y répondre avaient pris la peine de la lui envoyer. Nous l'avons dit plus brièvement que lui, plus clairement aussi, voilà tout.

Non, Graef ne nous apprend rien quand il nous dit qu'en 1869, il y avait en Allemagne des syndicats lassalliens, des syndicats libéraux et des syndicats marxistes. Il ne nous apprend rien quand il nous dit que l'Association générale des ouvriers allemands — l'organisation lassallienne — n'attribuait aux syndicats aucune valeur spécifique et ne voyait en eux que des agents d'influence. Tout cela, nous l'avions dit avant lui. Dans son fatras, il y a pourtant quelque chose à retenir. — Si les lassalliens méprisaient les syndicats, c'était la faute, tout simplement... à Ricardo! Lassalle avait en effet, pour les besoins de sa propagande, emprunté à l'illustre économiste anglais l'idée profondément pessimiste que les bas salaires, voire les salaires de famine, sont fatalement la loi du régime capitaliste. Il la baptisa *loi d'airain* et elle dut à ce nom sonore son succès prodigieux. Cette prétendue loi, dont Marx a démontré la fausseté (1) condamne naturellement les syndicats à tourner sans fin dans un même cercle d'impuissance. A quoi bon lutter pour des augmentations de salaires, si les salaires, semblables au rocher de Sisyphe, doivent retomber toujours, quoi que l'on fasse, à leur niveau le plus bas?

Graef a donc tout à fait raison d'établir un lien de cause à effet entre la fameuse loi d'airain, base de la propagande lassallienne, et le mépris qu'affectaient les lassalliens pour l'action syndicale. Si j'ai négligé de le faire en 1926, c'est que je désirais faire court et que la chose était hors de mon sujet.

Tandis que pour Graef, étant donné le but qu'il veut atteindre, c'est tout le sujet. En effet, qu'entend-il démontrer? Que Marx n'a pas voulu dire ce

(1) Ce qui n'a pas empêché récemment le citoyen Montagnon, une des lumières de la droite socialiste dans la Seine, de faire de la loi d'airain une des maîtresses pièces du marxisme. Drôle d'époque où les gens qui se mêlent d'écrire ne savent pas le premier mot de leur sujet!

(1) Karl Marx était docteur en philosophie.

qu'il a dit — mais qu'il a voulu dire... exactement le contraire!

— Mais il a pourtant bien dit qu'en *aucun cas* les syndicats ne doivent être associés à une organisation politique ni dépendre de celle-ci?

— Bien sûr, bien sûr! Et cependant vous n'y êtes pas... Ce qu'il a dit n'a pas du tout — mais pas du tout, Graef vous l'assure — le sens que lui attribuent les profanes. Le vrai sens, le sens ésotérique, le voici : en aucun cas « *les syndicats ne doivent être sous la dépendance de la secte lassallienne* ».

Comme dit l'autre, tout est dans tout : il n'est que de savoir l'y mettre!

A l'appui de cette affirmation audacieuse, Graef, bien entendu, n'apporte ni fait, ni preuve, ni même commencement de preuve. Il affirme, et cela suffit. Les ouvriers révolutionnaires n'ont plus qu'à baisser la tête. Silence sur les bancs! Le magister a dit!

Mais nous autres, « chevaliers du syndicalisme » (?!), nous autres, élevés à l'école des *idées claires* et de ce bon vieux *doute méthodique*, auquel nous devons toute la science moderne, les Graef ne nous auront pas comme cela! Ce n'est pas parce qu'ils écriront, à l'usage des Bobignys de tous les pays, de belles phrases comme celle-ci : « *Les syndicats sont la forme socialement conditionnée de l'organisation du prolétariat comme classe* » que nous en serons ébaubis. Et quand ils viendront nous dire, avec aplomb, que le parti communiste (ou tout autre) « *est la conscience de classe concentrée du prolétariat* », nous leur crierons comme Gavroche : Ta bouche!

Nous en avons assez de l'obscurisme russe et du galimatias international! Notre homme nous assure que, aux yeux de Marx, le lassallianisme n'était pas un parti, mais une secte. Ceux qui ont lu la *Critique du programme de Gotha* savent que Marx n'aimait guère les lassalliens, dont le programme n'était qu'une édulcoration assez fade du marxisme, à l'usage des ouvriers allemands d'après 1860. Ni Marx ni Engels, de leur observatoire de Londres, ne pouvaient voir d'un bon œil les réformistes lassalliens gagner, par les syndicats, l'esprit des ouvriers. Mais enfin le texte est là; on aura beau le tordre et le retordre, on n'en pourra extraire ce qu'il ne contient pas.

Si Marx avait voulu dire : Les syndicats doivent s'écarter de celles des organisations politiques qui ne sont en fait que des sectes, il l'aurait dit. Avec cela qu'il se gênait quand il avait quelque chose à dire!... S'il avait voulu dire que les syndicats doivent se défier d'une organisation politique qui, au nom d'une théorie économique erronée, condamne l'action syndicale à une totale impuissance, il l'aurait dit. Il ne l'a pas dit.

Il a dit : « En aucun cas les syndicats ne doivent être associés à une organisation politique ni dépendre de celle-ci. » Rien de plus, rien de moins. Jusqu'à preuve du contraire, je tiens pour établi qu'en *aucun cas* signifie bien *en aucun cas* et non ce qu'il peut plaire à Graef de lui faire dire pour les besoins de sa cause.

**

La haute opinion que Marx se faisait des syndicats, il l'a inscrite dans un document que Graef s' imagine visiblement être le seul à connaître. Document capital, et pour ma part je l'ignorais si peu que, dans mon article de 1926, j'en ai fait expressément mention; c'est un projet de résolution rédigé par Marx en 1866 à la veille du premier congrès de l'Internationale. Oui, c'était une conception nettement révolutionnaire que la conception marxiste de l'ac-

tion syndicale; elle n'était en rien improvisée, elle n'avait rien d'occasionnel; Marx l'avait déjà exprimée maintes fois : en 1847 dans sa *Misère de la Philosophie*; en 1865, dans la conclusion de sa conférence *Salaires, Prix et Profits*, conclusion dont voici l'essentiel :

« Les syndicats ouvriers (*trade-unions*) agissent utilement comme centres de résistance aux empiètements du capital. Leur défaut partiel, c'est de faire un usage peu judicieux de la force qu'ils possèdent. Leur défaut général est de se borner à une guerre d'escarmouches contre les effets du régime existant, au lieu d'essayer en même temps de le changer, au lieu de se servir de leurs forces organisées comme d'un levier pour affranchir définitivement la classe ouvrière, c'est-à-dire pour affranchir le salariat. »

On trouvera plus loin le texte du projet de résolution de Marx sur les syndicats. Nous sommes, en vérité, quasi impardonnables de ne l'avoir pas mis plus tôt sous les yeux de nos lecteurs. Ceux-ci verront combien j'avais raison de faire, en 1926, au sujet du « syndicalisme » de Marx les réflexions suivantes :

« Non seulement les lassalliens ne croyaient pas à la valeur propre des syndicats, mais ils ne cessèrent de leur montrer une défiance qui ne tarda pas à se tourner en hostilité déclarée.

« Il en allait autrement des marxistes. Si les lassalliens ont été les premiers à former des syndicats, les marxistes ont été les premiers à leur attribuer une valeur révolutionnaire spécifique. Il n'est que de relire, pour s'en convaincre, la résolution du congrès international de Genève, rédigée de la main même de Marx. L'interview de 1869 ne fait que renforcer l'impression. Curieux contraste : les lassalliens, qui n'étaient au fond que des réformistes, méprisaient les syndicats; et c'est Marx, le révolutionnaire impénitent, qui s'est fait, contre les lassalliens, le champion de l'indépendance syndicale. »

Encore un mot. Le dernier trait de Graef à notre adresse est que nous nions *mécaniquement* (?) toute *liaison* (entre partis et syndicats, bien entendu).

Mécaniquement, non. *Expérimentalement, oui.* La liaison ne nous faisait pas trop peur en 1922; mais nous avons appris où elle mène : à la subordination pure et simple, à l'écrasement des syndicats par le parti. Ceux qui ont vu cela (et ce n'est pas fini!), la liaison organique les effraie! Ils n'en veulent plus. Fidèles à une tradition dont les origines remontent en France à 1869 (l'année où, à côté de l'*Internationale*, les socialistes parisiens fondèrent la Chambre fédérale des sociétés ouvrières), ils réclament désormais des syndicats *libres de leurs déterminations et libres de leurs actes*, — « autrement, répètent-ils avec Marx, les syndicats ne rempliraient pas leur tâche et recevraient ainsi un coup mortel ».

Que Graef en fasse son deuil; Marx n'est pas avec lui, mais avec nous. Et même s'il était contre nous, nous garderions notre opinion... contre lui. Car nous ne sommes, nous, ni les hommes d'un seul livre, ni les disciples d'un seul homme.

AMÉDÉE DUNOIS.

DOCUMENT :

Le syndicalisme de Marx et de l'Internationale

Au premier congrès de l'Internationale (Genève, 3-8 septembre 1866), le Conseil général déposa sur les différentes questions de l'ordre du jour un rapport — œuvre de Karl Marx — dont la sixième partie concernait les *Sociétés ouvrières (trade-unions)*, leur passé, leur présent, leur avenir.

Voici le texte de cette sixième partie (nous l'empruntons, en rétablissant deux légères omissions, au t. IV, p. 332-333 de l'*Internationale* de James Guillaume) :

a) LEUR PASSÉ.

Le capital est la force sociale concentrée, tandis que l'ouvrier ne dispose que de sa force productive individuelle. Donc le contrat entre le capital et le travail ne peut jamais être établi sur des bases équitables, même en donnant au mot « équitable » le sens que lui attribue une société plaçant les conditions matérielles d'un côté et l'énergie vitale de l'autre. Le seul pouvoir social que possèdent les ouvriers, c'est leur nombre. La force du nombre est annulée par la désunion. La désunion des travailleurs est engendrée et perpétuée par la concurrence inévitable faite entre eux-mêmes. Les trade-unions (associations de métiers) originellement sont nées des essais spontanés des ouvriers luttant contre les ordres despotiques du capital, pour empêcher ou du moins atténuer les effets de cette concurrence faite par les ouvriers entre eux. Ils voulaient changer les termes du contrat, de telle sorte qu'ils pussent au moins s'élever au-dessus de la condition de simples esclaves. L'objet immédiat des trade-unions est toutefois limité aux nécessités des luttes journalières du travail et du capital, à des expédients contre l'usurpation incessante du capital, en un mot aux questions de salaire et d'heures de travail. Cette activité n'est pas seulement justifiée, elle est nécessaire. On ne peut y renoncer tant que le système actuel dure; au contraire, les trade-unions doivent généraliser leur action en se combinant.

D'un autre côté, les trade-unions ont formé à leur insu des centres organisateurs de la classe ouvrière, de même que les communes et les municipalités du moyen-âge en avaient constitué pour la classe bourgeoise. Si les trade-unions, dans leur première capacité, sont indispensables dans la guerre d'escarmouches du travail et du capital, elles sont encore plus importantes dans leur dernière capacité, comme organes de transformation du système du travail salarié et de la dictature capitaliste.

b) LEUR PRÉSENT.

Les trade-unions s'occupent trop exclusivement des luttes immédiates. Elles n'ont pas assez compris leur pouvoir d'action contre le système capitaliste lui-même. Néanmoins, dans ces derniers temps, elles ont commencé à s'apercevoir de leur grande mission historique. Exemples, leur participation au récent mouvement politique en Angleterre (1), les opinions plus larges qui se font jour aux Etats-Unis sur leur fonction et la résolution suivante, récemment adoptée par la grande conférence des différents délégués des trade-unions tenue à Sheffield :

« Cette conférence appréciant à leur juste valeur les efforts faits par l'Association internationale des travailleurs pour unir dans un lien fraternel les ouvriers de tous les pays, recommande très sérieusement à toutes les sociétés représentées de s'affilier à cette Association (2), dans la conviction que

(1) Graef prétend que cette phrase concerne le chartisme. C'est une bourde de belle taille.

Quand on le prend de si haut avec ses adversaires, quand on les traite d'ignorants et d'imbéciles (« Monnaie lui-même comprendra... »), on devrait, quant à soi, faire preuve d'une érudition impeccable. Le moindre faux pas vous couvre de ridicule.

Le « récent mouvement politique » dont parle Marx, n'est nullement le chartisme. Celui-ci, en 1866, était mort depuis dix-huit ans. Marx vise la grande agitation populaire pour la réforme électorale qui se poursuivit en Angleterre dans les années précédant 1867 et à laquelle les chefs trade-unionistes, sortant de leur apathie politique, s'associèrent vigoureusement.

(2) Graef écrit que, « dans les circonstances actuelles », cette adhésion des trade-unions à l'Internationale signifierait adhésion au communisme. Encore une bourde,

« l'Association internationale forme un élément nécessaire pour le progrès et la prospérité de toute la communauté ouvrière. »

c) LEUR AVENIR.

A part leur œuvre immédiate de réaction contre les manœuvres tracassières du capital, elles doivent maintenant agir consciemment comme foyers organisateurs de la classe ouvrière dans le grand but de son émancipation radicale. Elles doivent aider tout mouvement social et politique tendant dans cette direction. En se considérant et agissant comme les champions et les représentants de toute la classe ouvrière, elles réussiront à englober dans leur sein les non-society-men (hommes ne faisant pas partie des sociétés); en s'occupant des industries les plus misérablement rétribuées, comme l'industrie agricole, où des circonstances exceptionnellement défavorables ont empêché toute résistance organisée, elles feront naître la conviction dans les grandes masses ouvrières qu'au lieu d'être circonscrites dans des limites étroites et égoïstes, leur but tend à l'émancipation des milliers de prolétaires foulés aux pieds (1).

La marche à la scission

Les velléités de Vassart

La Vérité du 28 mars a publié un document extrêmement important. Ce sont des déclarations faites par Vassart, l'un des secrétaires actuels de la C.G.T.U., au dernier Conseil central de l'I.S.R. On se rappelle que c'est à ce Conseil que Losovsky demanda à la délégation française de redoubler d'efforts pour débarrasser la C.G.T.U. de ses éléments minoritaires.

Ces déclarations de Vassart ont été traduites du *Rotes Gewerkschaft Bulletin* (Bulletin allemand de l'I.S.R.) Le Bulletin français s'est bien gardé de les publier. Comme la direction de la C.G.T.U. s'était déjà bien gardée d'appeler des militants de la minorité à faire partie de la délégation. Ni droit de participation ni droit de contrôle dans le travail international. C'est très compréhensible. Les mauvais coups exigent l'ombre et le silence.

C'est un mauvais coup, en effet, qui se prépare, non seulement contre la minorité de la C.G.T.U., mais contre la C.G.T.U. elle-même. Exclure et flanquer à la porte certains Syndicats, peut-être certaines Fédérations, ou les forcer à partir dans un moment de colère, voilà ce que cherchent en ce moment les dirigeants communistes de la C.G.T.U., poussés dans cette triste voie par les dirigeants de l'I.S.R.

La C.G.T.U. ne réchapperait pas d'un mauvais coup de ce genre. Le danger mortel pour elle est certain. Vassart l'avait compris lorsqu'il faisait au

encore un contre-sens historique. Pourquoi au communisme? Pourquoi pas, aussi bien, au Labour Party ou au Parti ouvrier belge, auxquels la première Internationale ressemblait infiniment plus (surtout en 1866) qu'à l'Internationale communiste?

(1) Du temps de Marx, le trade-unionisme ne groupait que les ouvriers qualifiés (*skilled*), l'aristocratie du prolétariat. Ce n'est guère qu'après 1889 qu'il commença, comme le lui conseillait Marx, à s'intéresser aux couches les plus déshéritées, les plus misérables de la classe ouvrière.